

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CESS2016

HISTOIRE

DOSSIER DE L'ENSEIGNANT



SOMMAIRE

Groupe de travail	2
Introduction	3
Épreuve.....	3
1. Documents de l'épreuve.....	3
2. Confidentialité de l'épreuve.....	4
3. Description de l'épreuve et démarche de la compétence de critique	4
4. Modalités de passation.....	5
modalités de correction	6
Calcul des résultats	6
Modalités de réussite.....	7
Envoi des résultats.....	7
Confidentialité des documents liés à l'épreuve	7
Contacts utiles	8

GROUPE DE TRAVAIL

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

- Stéphane ADAM, inspecteur et vice-président ;
- Marie-Claude CARLIER, professeure ;
- Christian CHARLIER, inspecteur ;
- Philippe DELFOSSE, inspecteur général de l'enseignement secondaire et président du groupe ;
- Céline DEMOUSTIER, conseillère pédagogique ;
- Denis DE VLEESCHOUWER, professeur ;
- Bénédicte FRANCK, conseillère pédagogique ;
- Pascale LAMBRECHTS, conseillère pédagogique ;
- Béatrice MASSINON, conseillère pédagogique ;
- Romuald MOTTE, professeur ;
- Vincent SNAPPE, chargé de mission au Service général du Pilotage du Système éducatif ;
- Catherine VERTRIEST, professeure.

INTRODUCTION

Les épreuves externes communes au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire (CESS) sont obligatoires dans tous les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles évaluent la maîtrise d'une partie des compétences décrites dans les compétences terminales, pour deux disciplines: le français et l'histoire.

Leur mise en place répond à une nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à tous les établissements. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction et des professeurs.

L'épreuve d'histoire cible la compétence de critique. Elle est destinée aux élèves de 6e année de l'enseignement général et de l'enseignement technique et artistique de transition.

ÉPREUVE

1. DOCUMENTS DE L'ÉPREUVE

Ce dossier présente toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve pour la section de transition. Il peut être distribué aux enseignants dès réception. Le sujet de l'épreuve ne pourra être communiqué aux élèves.

Le jour de la passation, à partir de 7h du matin, les équipes éducatives pourront ouvrir les paquets qui contiennent :

Pour la version standard

- 10 exemplaires du *Questionnaire* ;
- 10 exemplaires du *Portefeuille de documents*.

Pour les versions adaptées V1 et V2

- 1 exemplaire du *Questionnaire* ;
- 1 exemplaire du *Portefeuille de documents*.

Le guide de correction sera disponible sur la plateforme en ligne après la passation de l'épreuve.

2. CONFIDENTIALITÉ DES DOCUMENTS LIES À L'ÉPREUVE

Selon l'article 36/21 du décret du 2 juin 2006 tel que modifié par décret le 24/03/2016 :

« Le directeur de l'établissement scolaire, les membres du personnel travaillant dans les établissements et le cas échéant le personnel sous contrat de bénévolat exerçant des prestations dans les établissements sont tenus au secret professionnel quant au contenu de l'épreuve externe commune et à toutes les informations qui permettent d'y accéder. En cas de violation de l'obligation de secret, l'article 458 du Code pénal s'applique. »

Selon l'article 36/22 du décret du 2 juin 2006 tel que modifié par décret le 24/03/2016 :

« Toute personne qui aura ouvert- en violation des consignes et modalités de passation - un paquet scellé contenant un ou plusieurs exemplaires des épreuves avant son utilisation dans le cadre desdites épreuves sera punie des mêmes peines que celles prévues à l'article 460 du Code pénal.

Toute personne qui aura, avant son utilisation dans le cadre des épreuves, recélé, reçu en échange ou à titre gratuit, possédé sous quelque forme que ce soit, acheté, reproduit ou transféré par quelque moyen que ce soit tout ou partie du contenu de cette épreuve sans y avoir été autorisé par le Gouvernement ou son délégué sera punie des mêmes peines. »

3. DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE ET DÉMARCHE DE LA COMPÉTENCE DE CRITIQUE

Cette épreuve vise uniquement l'évaluation de la compétence de critique. Outre l'analyse documentaire, elle nécessite également la mobilisation des savoirs requis relatifs à l'histoire du conflit Est-Ouest et plus particulièrement ceux concernant la guerre froide en Europe : 1980-1991 (de la naissance de Solidarnosc à l'implosion de l'URSS). Elle ne prétend donc pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences et des savoirs requis.

La documentation composée de traces (mémoires, caricature, notes secrètes et article de presse) et de travaux de chercheurs doit être analysée et soumise à la critique. C'est en cela que consiste l'épreuve de juin 2016. Comme le recommandent les programmes, le corpus documentaire soumis aux élèves est varié. La nature des documents, leur origine, leur époque de rédaction permettent une approche multiple de la problématique générale. Ils ont été sélectionnés en vue de permettre l'exercice de la critique historique et d'éprouver chez les élèves leur aptitude à jauger la pertinence de l'information et à en apprécier la fiabilité. La majorité des documents proposés ne figurent pas dans les sources habituellement mises à la disposition des professeurs et certains d'entre eux sont inédits.

Dès le début de l'enseignement secondaire, l'élève est progressivement préparé à mener à bien des tâches de critique. En effet, parmi les compétences-socles en formation historique, on compte, par exemple, « distinguer le fait de l'opinion » ou encore « distinguer ce qui est certain de ce qui est hypothétique ». Ensuite, l'exercice de la compétence de critique se complexifie progressivement pour finalement atteindre le niveau de l'épreuve de fin de rhétorique.

Aux 2^e et 3^e degrés, cet exercice de critique se décline généralement en deux étapes successives. La première étape exige de l'élève qu'il puisse jauger de la pertinence des documents soumis à son analyse : le document apporte-t-il des éléments de réponse à la question de recherche ou à la problématique proposée ? Quelles raisons ai-je de garder ou d'écarter ce document ? Dans la seconde étape, l'élève est invité, sans se prononcer définitivement, à soumettre à la critique de fiabilité les documents qu'il a jugés pertinents : ai-je des raisons objectives de me fier ou de me méfier de ce document ou de ce témoignage ?

Cette démarche en deux étapes est celle qui a été retenue comme modèle de famille de tâche pour les épreuves de compétence de critique diffusées par la Commission des Outils d'Évaluation (www.enseignement.be).

4. MODALITÉS DE PASSATION

L'épreuve d'histoire se déroule dans toutes les écoles la matinée du 17 juin 2016. Chaque épreuve devra commencer entre 8 h 15 et 8 h 45. Dès 7h du matin le jour de la passation, l'épreuve peut être répartie entre les enseignants des classes concernées. Le temps prévu pour l'épreuve externe est de deux périodes de 50 minutes, mais il est conseillé d'appliquer cette directive avec bon sens. Les documents sont répartis entre les enseignants des classes concernées une heure avant le début de la passation.

Le local de passation doit impérativement être neutre. Les supports, affiches, panneaux susceptibles d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve seront préalablement enlevés.

Le chef d'établissement prend les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de passation.

L'élève n'a à sa disposition que le dossier documentaire qu'il peut éventuellement annoter. Il peut disposer de feuilles de brouillon et d'un dictionnaire des noms communs.

Seules les réponses transcrites sur le questionnaire sont prises en considération.

Le professeur distribue les deux livrets destinés aux élèves et veille à ce qu'ils lisent attentivement la consigne générale figurant au début du livret Questionnaire.

MODALITÉS DE CORRECTION

Le guide de correction donne toutes les indications nécessaires à la correction des copies.

Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur qui peut le déléguer aux chefs d'établissement.

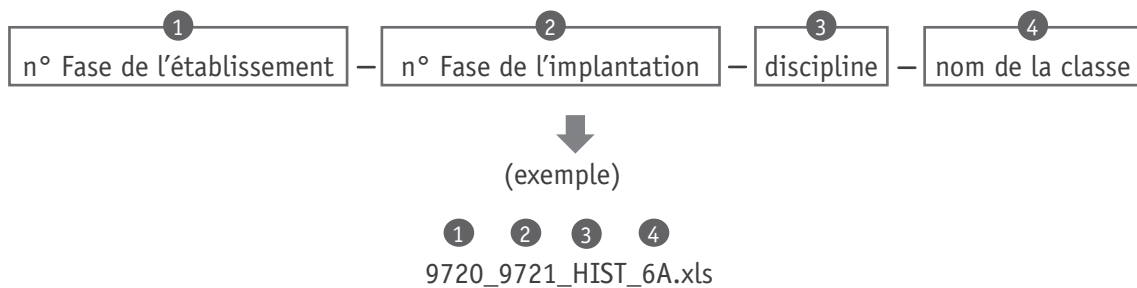
CALCUL DES RÉSULTATS

Les fichiers d'encodage sont téléchargeables sur la plateforme en ligne.

Avant la passation, le chef d'établissement les transmet aux enseignants.

Ces fichiers EXCEL sont utiles à la correction : ils permettent de calculer le score global de chaque élève dans une classe en encodant les points par indicateurs.

Ce fichier sera enregistré sous le nom :



Cette opération sera répétée pour chacune des classes.

Il convient de compléter un fichier par classe.

L'utilisation du fichier est simple. Il prévoit la détection immédiate d'éventuelles erreurs commises lors de l'encodage des résultats des élèves. Seul l'onglet « Encodage des réponses Es » est à compléter.

MODALITÉS DE RÉUSSITE

La décision d'octroi du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe en ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée, et sur les résultats aux évaluations internes en ce qui concerne les autres compétences relatives à la discipline.

La pondération de l'épreuve par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du Conseil de classe.

La note de l'épreuve externe est établie sur un total de 100 points. En appliquant une règle de trois, chaque établissement peut lui donner sa valeur dans la note globale.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le Conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence visée dans la discipline évaluée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise les compétences et les savoirs visés. Il doit alors fonder sa décision sur le dossier de l'élève.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

ENVOI DES RÉSULTATS

Une fois l'encodage terminé, il convient de transmettre les fichiers "Excel" à la direction. Cette dernière se chargera de les transmettre par courriel à l'Administration pour **le 28 juin 2016 au plus tard** en fonction de la localisation de l'établissement.

Province/Région	Email	Agents	Téléphone
Province du Hainaut	guy.quintard@cfwb.be	Guy Quintard Virginie Thiry	02/690 82 23 02/690 80 93
Province de Liège	yana.charlier@cfwb.be	Yana Charlier Noëlle Mahy	02/690 80 37 02/690 82 11
Province du Luxembourg	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690.82.00
Province du Brabant wallon	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690.82.00
Province de Namur	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690.82.00
Région Bruxelles-Capitale	katenda.bukumbabu@cfwb.be	Katenda Bukumbabu Sabine Razée	02/690 82 20 02/690 82 26

CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

Conformément à l'article 36/8 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, les résultats obtenus à l'épreuve certificative externe commune ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements scolaires. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel.

En cas d'infraction, l'article 458 du Code pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

CONTACTS UTILES

Pour une question d'ordre logistique

- **Iris Vienne**

Service général du Pilotage du Système éducatif

02/690 81 91

iris.vienne@cfwb.be

Pour une question relative à la correction de l'épreuve

- Permanence pour le français : 02/690 80 29

Les jeudi 16 juin de 13h à 16h, vendredi 17 juin et lundi 20 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.

- Permanence pour l'histoire : 02/690 80 57

Les vendredi 17 juin de 13h à 16h, lundi 20 juin et mardi 21 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Pour une question relative à l'utilisation de la grille d'encodage

- **Katenda Bukumbabu**

Service général du Pilotage du Système éducatif

02/690 82 20

katenda.bukumbabu@cfwb.be

- **Vincent Snappe**

Service général du Pilotage du Système éducatif

02/690 82 09

vincent.snappe@cfwb.be

Pour tout autre question ou commentaire

cess@cfwb.be

**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES

www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : MO - olivier.vandevelle@cfwb.be

Juin 2016

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR

0800 19 199

courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

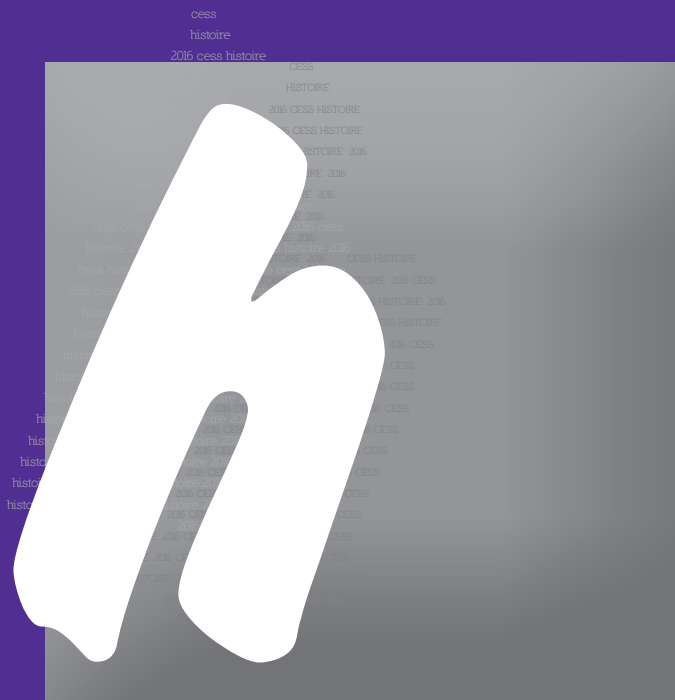
La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CESS2016

HISTOIRE

GUIDE DE CORRECTION



PRÉAMBULE

L'épreuve certificative en histoire évalue cette année la compétence de critique (famille de tâche retenue par la Commission des Outils d'Évaluation pour la compétence 2 du référentiel : *En fonction d'une question déterminée, remettre dans son contexte historique, analyser et critiquer un ensemble limité de sources*).

Pour faciliter sa correction, le professeur trouvera ci-après une grille à photocopier.

GUIDE DE CORRECTION

Critères d'évaluation

1. Analyse de la documentation : pertinence	30 points
2. Critique de la documentation : fiabilité	45 points
3. Profondeur <i>mobilisation des contenus des documents</i> <i>liens entre les contenus de plusieurs documents</i> <i>et/ou entre les contenus des documents et tes connaissances</i>	20 points
4. Langue et soin	5 points
TOTAL	100 points

DESCRIPTION DES CRITÈRES DE CORRECTION

Après cette description, le professeur trouvera une grille qui a pour objectif de faciliter sa tâche de correction. Elle propose quelques réponses possibles.

D'une façon générale, doit être considérée comme bonne :

- toute réponse formulée différemment des propositions de la grille, mais de contenu équivalent ;
- toute réponse non évoquée dans la grille, mais dont le professeur valide le contenu.

Chaque puce de la grille doit être considérée comme une réponse différente même si, dans sa copie, l'élève en intègre plusieurs dans une seule formulation.

La difficulté principale consiste à interpréter les réponses formulées par les élèves par rapport aux propositions de la grille et à les évaluer de façon aussi cohérente que possible quel que soit le correcteur.

ANALYSE DE LA DOCUMENTATION : LE CRITERE DE PERTINENCE

Attention : dès que l'élève coche erronément la case pertinence ou non-pertinence, aucun point n'est attribué pour ce document. De la même manière, l'élève qui coche correctement la case pertinence ou non-pertinence mais qui n'apporte aucune justification n'obtient pas de points pour ce document.

Pour chaque **document pertinent** (doc. 1 et 5), l'élève obtient :

- ▶ **2 points** pour l'avoir coché comme tel et mentionné d'une manière ou d'une autre que les critères de thème, de lieu et de temps qui cadrent la question de recherche sont respectés. Cette mention peut différer selon les pratiques de classe. On trouvera, à titre d'exemple :
« *Thème : OK, date OK, lieu OK* » ou « *Thème : éléments qui expliquent la chute du Mur de Berlin, date : années 80...* »

Attention pour le critère de lieu ! Vu que la question de recherche concerne à la fois les causes internes et les causes externes de la chute du Mur, on perçoit bien que le lieu permettant de valider la pertinence ne se limite pas nécessairement à Berlin ou à la RDA.

- ▶ **2 points supplémentaires par** critère confirmé par des informations précises tirées du document.
À titre d'exemple, toujours pour le document 1, l'élève confirme le critère en précisant pour le thème : « *le document évoque bien les causes de la chute du Mur de Berlin comme l'ouverture de la frontière austro-hongroise ou l'organisation de l'opposition au sein du Nouveau Forum ou l'ampleur des manifestations populaires* »,
pour le lieu : « *Bloc de l'Est, Allemagne de l'Est, Berlin* »,
pour la date : « *les mois qui précèdent la chute du Mur* ».

- Au total, pour chacun des documents pertinents, l'élève peut obtenir un maximum de 8 points.

Pour chaque **document non pertinent** (doc. 7 et 9), l'élève obtient :

- ▶ **3 points** pour l'avoir coché comme tel et pour avoir mentionné au moins un des critères non respectés.

Dans les deux cas, le critère non respecté est le thème mais l'élève peut également citer le critère de date puisque les documents évoquent des événements simultanés ou postérieurs à la chute du Mur de Berlin.

- ▶ **4 points supplémentaires** pour avoir développé ce critère non respecté par des informations précises tirées du document
À titre d'exemple pour le document 7 : « *Le document évoque la réunification allemande en 1990. Il s'agit d'une conséquence de la chute du Mur et non d'une cause* ».
À titre d'exemple pour le document 9 : « *Le document évoque l'atmosphère de fête qui a suivi la chute du Mur et non ses causes* ».

- Au total, pour chacun des documents non pertinents, l'élève peut obtenir un maximum de 7 points.

■ CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : LE CRITERE DE FIABILITE

Pour chaque raison valable, l'élève peut obtenir **1 ou 3 points** selon qu'il la justifie ou non.

- L'élève cite une raison de se fier ou de se méfier valable (1 point)
- L'élève justifie correctement cette raison (2 points supplémentaires)

Lorsque la raison ou sa justification comporte une erreur importante, l'élève n'obtient aucun point.

- ▶ Pour ce critère, l'élève peut obtenir un maximum de **45 points**.

Voici quelques exemples clarifiant l'esprit dans lequel le professeur attribuera les points :

DOCUMENT 2 BÉNÉDICTE DE PERETTI, ...

- L'auteure est un témoin direct des faits : à cette date, elle est correspondante de La Tribune en Allemagne (envoyée spéciale à Berlin).

Une raison de se fier au document est que l'auteure est un témoin direct des faits, elle est présente à Berlin lors de la chute du Mur en tant qu'envoyée spéciale.

Si l'élève écrit seulement « *l'auteure est témoin direct des faits* », la réponse vaut **1 point**. Si l'élève précise « *l'auteure était envoyée spéciale à Berlin lors de la chute du Mur* » la réponse vaut **3 points**.

Si l'élève se limite à écrire, « *l'auteure était envoyée spéciale à Berlin lors de la chute du Mur* », on perçoit bien que l'élève met en évidence la notion de témoin direct des faits, la réponse vaut également **3 points**.

Par contre la réponse « *l'auteure est contemporaine des faits* » n'est pas ici suffisante, elle sera notée **0 point** car la notice apporte des informations bien plus précises.

DOCUMENT 8 TANJA NIEMEIER, ...

- L'auteure n'est pas neutre : elle appartient à la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique et écrit pour une brochure du PSL, un parti révolutionnaire marxiste belge.

Une raison de se méfier de ce document est que son auteure est engagée politiquement, elle n'est pas neutre. Une telle réponse vaut 1 point. Par contre, une réponse comme « *L'auteure n'est pas neutre, elle appartient à la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique et écrit pour une brochure du PSL, un parti révolutionnaire marxiste belge.* » vaut **3 points**.

■ LE CRITERE DE PROFONDEUR

Profondeur

- ▶ L'élève justifie des raisons de se fier ou de se méfier soit en ayant recours à la critique liée au contenu d'un document, soit en établissant un lien entre les contenus de plusieurs documents, soit en établissant un lien entre les contenus des documents et ses connaissances.

0 – 4 – 8 – 12 – 16 - 20 points (4 points par élément) maximum 20 points

Ce critère permet de valoriser une analyse approfondie de la documentation.

Dans la grille de correction, les exemples validant ce critère de profondeur sont imprimés en caractères italiques.

Exemples de critique liée au contenu d'un document.

DOCUMENT 2 BÉNÉDICTE DE PERETTI, ...

- *L'auteure donne à son récit un côté exaltant, émotionnel : « les journalistes médusés », « je me précipite dans ma chambre », « les larmes coulent »...*

DOCUMENT 8 TANJA NIEMEIER, ...

- *L'auteure est bien informée : elle contextualise la chute du Mur de Berlin internationalement, par rapport à la politique de Glasnost et de Perestroïka de Gorbatchev, et sur le plan national, par rapport aux élections communales en RDA.*

Exemples de liens entre les contenus de plusieurs documents

Le dossier documentaire a été composé de sorte qu'à plusieurs reprises des informations contenues dans un document sont confirmées ou infirmées par un autre document.

DOCUMENT 3 CARICATURE DE WALTER HANEL, ...

- *Certaines informations sont confirmées par les documents 1, 2 et 5 : existence de manifestations, certains slogans comme Neues Forum : Nouveau Forum.*

DOCUMENT 4 DÉCLARATION DU BUREAU POLITIQUE DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ D'ALLEMAGNE (SED), ...

- *Certaines informations sont en contradiction avec les documents 3, 5 et 8 : « grâce à leur participation à la discussion, à l'action, aux décisions et aux responsabilités », alors que dans le document 3, les manifestants réclament des élections libres et plus de démocratie.*

Exemples de liens entre les contenus des documents et les connaissances

L'élève peut approfondir ses arguments de fiabilité en mobilisant ses connaissances ou en mettant en valeur les informations puisées dans le contexte historique.

Voici quelques exemples de mobilisation possible des connaissances :

- Evocation de la Guerre froide (personnages, expressions, événements...)
- Evocation des poussées contestataires de l'époque, de l'évolution du pouvoir en URSS,...
- Evocation des caractéristiques d'un régime totalitaire
- Mention pertinente et explicite des caractéristiques des idéologies capitaliste et communiste
- ...

- ▶ L'élève reçoit **4 points** par lien (maximum **20 points**).

GRILLE DE CORRECTION (A PHOTOCOPIER)

NOM :

Prénom :

Classe :

1. ANALYSE DE LA DOCUMENTATION : PERTINENCE DES DOCUMENTS 1, 5, 7, 9

<p>L'élève identifie comme pertinent le document 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en mentionnant les 3 critères rencontrés <i>0 – 2 points</i> ▪ en les confirmant par des informations précises puisées dans le document. <i>0 – 2 – 4 - 6 points</i> <p>L'élève identifie comme pertinent le document 5</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en mentionnant les 3 critères rencontrés <i>0 – 2 points</i> ▪ en les confirmant par des informations précises puisées dans le document. <i>0 – 2 – 4 - 6 points</i> <p>L'élève identifie comme non pertinent le document 7</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en mentionnant que le critère thème ou date est non respecté ; <i>0 – 3 points</i> ▪ en le développant par des informations précises puisées dans le document. <i>0 – 4 points</i> <p>L'élève identifie comme non pertinent le document 9</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en mentionnant que le critère thème ou date est non respecté ; <i>0 – 3 points</i> ▪ en le développant par des informations précises puisées dans le document. <i>0 – 4 points</i> 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 80%;"></td><td style="width: 20%; text-align: center;">2</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;">6</td></tr> <tr><td colspan="2"> </td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;">2</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;">6</td></tr> <tr><td colspan="2"> </td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;">3</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;">4</td></tr> <tr><td colspan="2"> </td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;">3</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;">4</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: center;">30</td></tr> </table>		2		6				2		6				3		4				3		4		30
	2																								
	6																								
	2																								
	6																								
	3																								
	4																								
	3																								
	4																								
	30																								

2. CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : FIABILITE DES DOCUMENTS 2, 3, 4, 6, 8, 10

DOIT ETRE CONSIDEREE COMME BONNE

- TOUTE REPONSE FORMULEE DIFFEREMMENT DES PROPOSITIONS CI-DESSOUS, MAIS DE CONTENU EQUIVALENT ;

- TOUTE REPONSE NON EVOQUEE CI-DESSOUS, MAIS DONT LE PROFESSEUR VALIDE LE CONTENU.

CHAQUE PUCE DOIT ETRE CONSIDEREE COMME UNE REPONSE DIFFERENTE.

LES RAISONS ECRITES EN ITALIQUES CONCERNENT LA CRITIQUE LIEE AU CONTENU DES DOCUMENTS / LES LIENS ENTRE DEUX DOCUMENTS / LES LIENS AVEC LES CONNAISSANCES : VOIR CRITERE DE PROFONDEUR.

- L'élève cite une raison de se fier ou de se méfier valable (*1 point*)
- L'élève justifie correctement cette raison (*+ 2 points*)
0 – 1 – 3 points par raison Maximum : 45 points

DOCUMENT 2 Bénédicte de PERETTI, ...

<p>Raisons de se fier (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'auteure est un témoin direct des faits : à cette date, elle est correspondante de <i>La Tribune</i> en Allemagne (envoyée spéciale à Berlin). ▪ L'auteure est compétente : elle est spécialiste des questions franco-allemandes. ▪ L'auteure travaille pour un journal pluraliste et orienté vers l'enquête. ▪ <i>Certaines informations sont confirmées par les documents 1 et 6 : par exemple, la soudaineté de la chute du Mur.</i> ▪ <i>L'auteure est un témoin direct des faits : elle assiste comme journaliste à la conférence de presse.</i> ▪ ... <p>Raisons de se méfier (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce témoignage est publié à l'occasion d'une commémoration de la chute du Mur. ▪ Dans un contexte de guerre froide, l'auteure vient du bloc de l'Ouest. ▪ <i>L'auteure témoigne avec moult détails d'événements qui ont eu lieu 20 ans auparavant.</i> ▪ <i>L'auteure rapporte des faits en fonction de la perception qu'elle en a : « semble-t-il », « se souvenant visiblement », ...</i> ▪ <i>L'auteure donne à son récit un côté exaltant, émotionnel : « les journalistes médusés », « je me précipite dans ma chambre », « les larmes coulent »...</i> ▪ ... 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 80%;"></td><td style="width: 20%; text-align: center;">pts</td></tr> </table>		pts
	pts		

DOCUMENT 3 Caricature de Walter HANEL, ...

<p>Raisons de se fier (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'auteur a une expertise certaine dans le traitement des informations politiques : il est reconnu internationalement comme caricaturiste politique.▪ L'auteur est bien informé : il a vécu en RDA jusqu'en 1953, il la connaît de l'intérieur.▪ <i>Certaines informations sont confirmées par les documents 1, 2 et 5 : existence de manifestations, certains slogans comme Neues Forum : Nouveau Forum.</i>▪ ... <p>Raisons de se méfier (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'auteur est influencé par son vécu : il a quitté la RDA pour la RFA en 1953.▪ <i>L'auteur fait part d'un ressenti : il exprime par le dessin la force des manifestations contre le SED.</i>▪ ...	<table border="1"><tr><td></td><td>pts</td></tr></table>		pts
	pts		

DOCUMENT 4 Déclaration du bureau politique du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne (SED), ...

<p>Raisons de se fier (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les auteurs sont bien informés : ce sont des membres du SED.▪ Les auteurs sont des acteurs privilégiés des événements : ils prennent les décisions politiques en qualité de membres du SED.▪ <i>Certaines informations sont confirmées par les documents 1 et 8 : le départ d'Allemands de l'Est pour l'Ouest.</i>▪ <i>Certaines informations sont confirmées par le document 10 : le rôle de la propagande occidentale dans la chute du Mur.</i>▪ ... <p>Raisons de se méfier (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Cette déclaration n'est pas neutre : elle est le fruit du bureau politique du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne et donc engagée idéologiquement.▪ <i>L'opinion communiste des auteurs apparaît au travers du style et du vocabulaire employé : « notre République démocratique allemande socialiste est l'œuvre du peuple tout entier », « force ouvrière et paysanne », « nous sommes et resterons des combattants résolus pour la paix », ...</i>▪ <i>La déclaration veut convaincre la population de la RDA qu'elle est menacée par la RFA : les termes « impérialistes », « pangermanismes » et même « néo-fascistes »</i>▪ <i>Certaines informations sont en contradiction avec les documents 3, 5 et 8 : « grâce à leur participation à la discussion, à l'action, aux décisions et aux responsabilités », alors que dans le document 3, les manifestants réclament des élections libres et plus de démocratie.</i>▪ ...	<table border="1"><tr><td></td><td>pts</td></tr></table>		pts
	pts		

DOCUMENT 6 Anne KURIAN, ...

<p>Raisons de se fier (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'auteure est reconnue : elle travaille comme journaliste pour une agence de presse internationale.▪ L'auteure est compétente : elle est titulaire d'un baccalauréat canonique de théologie et s'est spécialisée sur les sujets religieux depuis 2004.▪ <i>L'auteure est rigoureuse : elle cite intégralement ses sources et en donne les références.</i>▪ ... <p>Raisons de se méfier (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'auteure n'est pas neutre : elle est engagée idéologiquement et travaille pour une agence de presse ultra catholique.▪ <i>Le vocabulaire employé par l'auteure est connoté : « saint pape », « l'engagement long et éreintant », ...</i>▪ <i>L'auteure focalise son article sur Jean-Paul II, présenté comme acteur déterminant de la chute du Mur, alors que les autres documents n'évoquent pas cette personnalité.</i>▪ <i>L'auteure ne rédige pas un article d'investigation, elle ne fait que citer le pape François et Philippe Chenaux.</i>▪ ...	<table border="1"><tr><td></td><td>pts</td></tr></table>		pts
	pts		

DOCUMENT 8 Tanja NIEMEIER, ...

<p>Raisons de se fier (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'auteure est bien informée : elle contextualise la chute du Mur de Berlin internationalement, par rapport à la politique de Glasnost et de Perestroïka de Gorbatchev, et sur le plan national, par rapport aux élections communales en RDA.</i> ▪ <i>L'auteure est rigoureuse : elle présente une chronologie très précise des événements ainsi que des données chiffrées quant aux manifestants.</i> ▪ <i>L'auteure aborde les événements avec recul : dans un contexte de commémoration, elle se livre à une analyse du discours dominant qui voit dans la chute du Mur la victoire de la démocratie.</i> ▪ <i>L'information de l'ouverture en été 1989 de la frontière avec la Hongrie est confirmée par les documents 1 et 4.</i> ▪ <i>L'information relative à la nature des slogans des manifestants en RDA est confirmée par les documents 3 et 5.</i> ▪ <i>L'information des préoccupations économiques est confirmée par le témoignage du document 10.</i> ▪ ... <p>Raisons de se méfier (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'auteure n'est pas neutre : elle appartient à la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique et écrit pour une brochure du PSL, un parti révolutionnaire marxiste belge.</i> ▪ <i>L'auteure n'est pas neutre : dès le premier paragraphe, elle se positionne contre la récupération capitaliste des commémorations de la chute du Mur et des mouvements de revendications est-allemands qui ont précédé celle-ci.</i> ▪ ... 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%; height: 20px;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">pts</td> </tr> </table>		pts
	pts		

DOCUMENT 10 Propos tenus par Juergen SAGER, ...

<p>Raisons de se fier (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'auteur a pris du recul par rapport aux événements : il relate les faits 26 années après leur déroulement, dans un contexte où la tension s'est apaisée.</i> ▪ <i>L'auteur est témoin direct des événements : Berlinois de l'Est, il avait 32 ans au moment des faits.</i> ▪ <i>L'auteur tient des propos neutres : il ne montre aucune conviction politique dans ses propos.</i> ▪ <i>Certaines informations sont confirmées par le document 8 : « elles révèlent les préoccupations qu'éprouvent les gens face à la situation économique »</i> ▪ <p>Raisons de se méfier (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Il s'agit de souvenirs personnels dont la précision a pu s'estomper après plus de 20 ans.</i> ▪ <i>Il s'agit d'un entretien inédit qui n'a jamais été soumis à la critique.</i> ▪ ... 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%; height: 20px;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">pts</td> </tr> </table>		pts
	pts		

45 POINTS MAXIMUM MEME SI PLUS DE 15 ELEMENTS DE FIABILITE VALABLEMENT JUSTIFIES

	45
--	-----------

3. PROFONDEUR

<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'élève construit des éléments de confiance ou de méfiance soit en ayant recours à la critique liée au contenu du document, soit en établissant un lien entre les contenus de plusieurs documents (exemples en italique ci-dessus) ou enrichit au moins un élément de confiance ou de méfiance en établissant un lien entre les contenus des documents et ses connaissances.</i> <i>0 – 4 – 8 – 12 – 16 – 20 points (4 points par élément) maximum 20 points</i> 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%; height: 20px;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">20</td> </tr> </table>		20
	20		

4. LANGUE ET SOIN

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Orthographe correcte (plus de 5 fautes = 0, moins de 5 fautes = 2) ▪ Expression correcte (lexique, syntaxe) ▪ Soins, lisibilité 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%; height: 15px;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td style="width: 80%; height: 15px;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td style="width: 80%; height: 15px;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td style="width: 80%; height: 15px;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">5</td> </tr> </table>		2		2		1		5
	2								
	2								
	1								
	5								

TOTAL GENERAL

	100
--	------------

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000

Juin 2016

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution